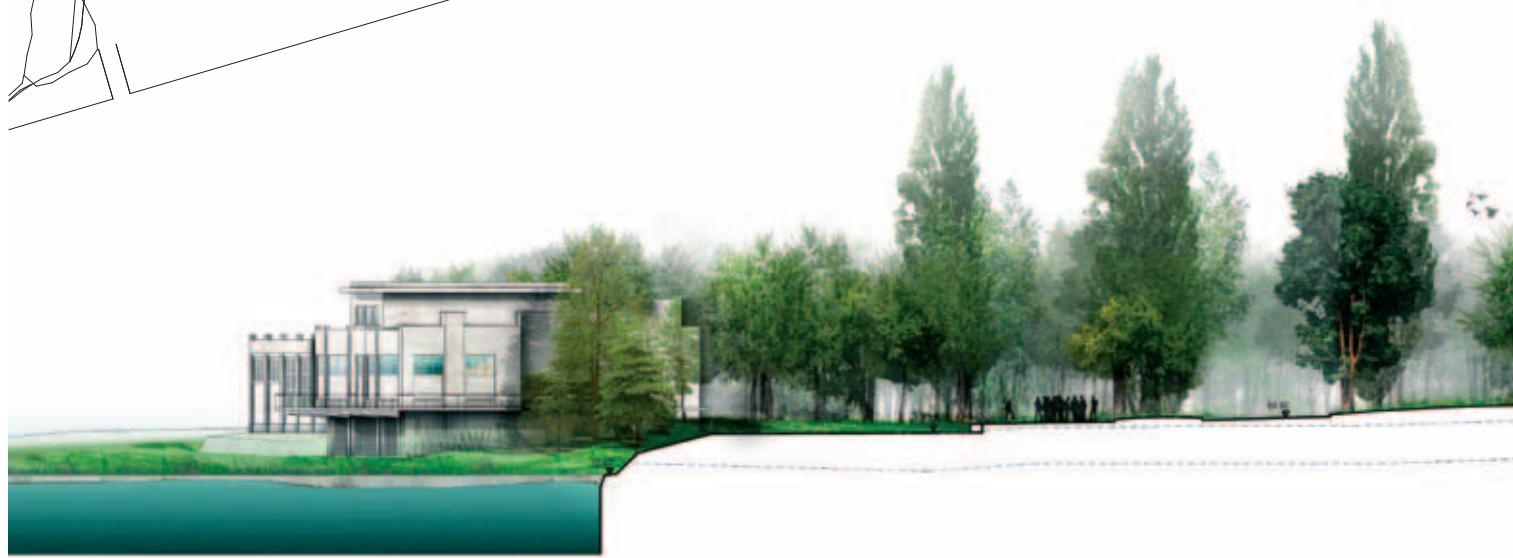
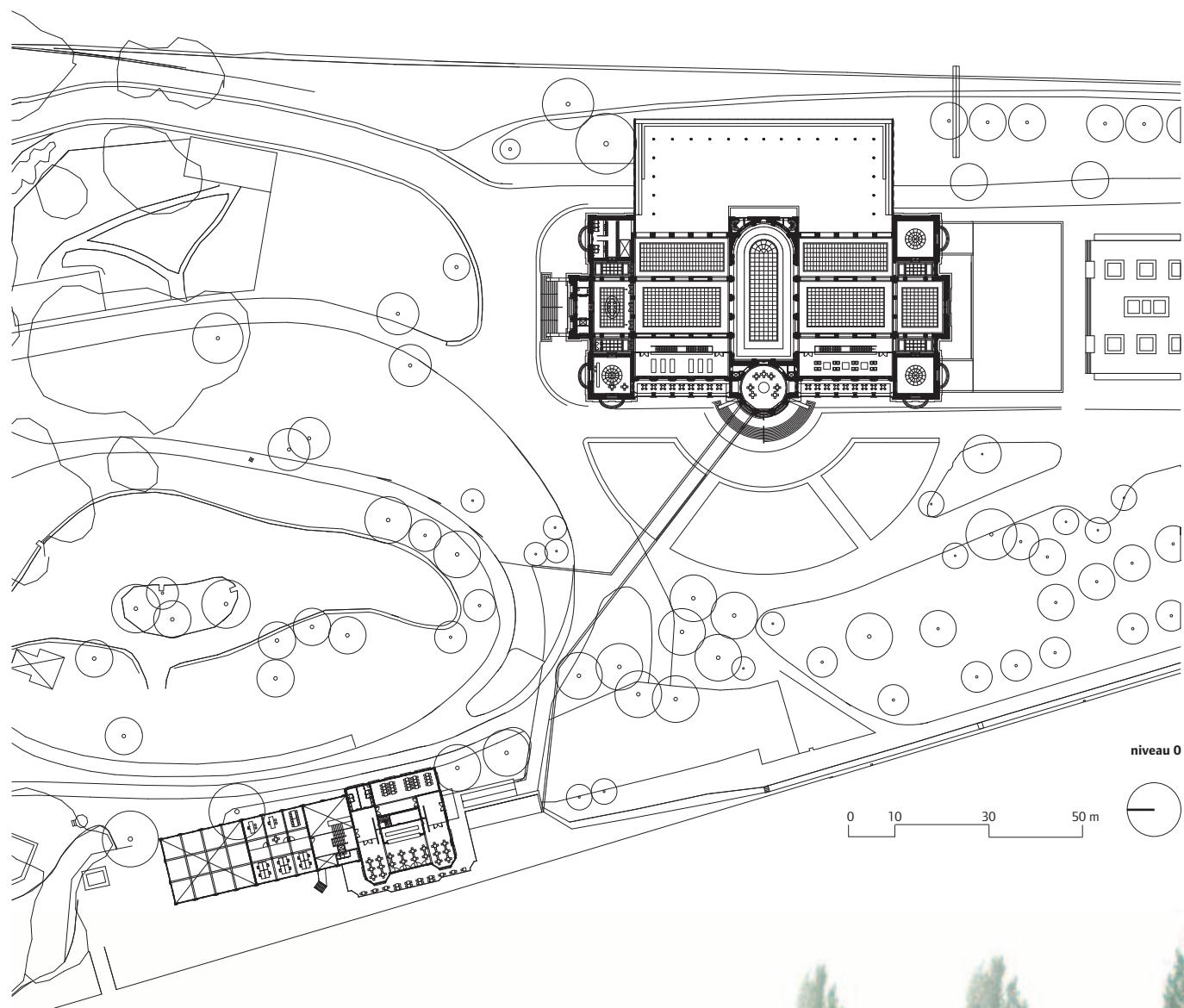


Au regard de l'importance et de la nécessité de l'intervention pour la création du CIAC à Liège, le Centre International d'Art et de Culture, une procédure négociée avec publicité européenne a été lancée en 2009 par la Ville de Liège, en collaboration avec la Cellule architecture de la Communauté française. Un Comité de sélection étendu a été constitué, afin que le choix opéré pour la désignation de l'auteur de projet soit l'expression d'un débat large et pluriel.



L'art dans le parc

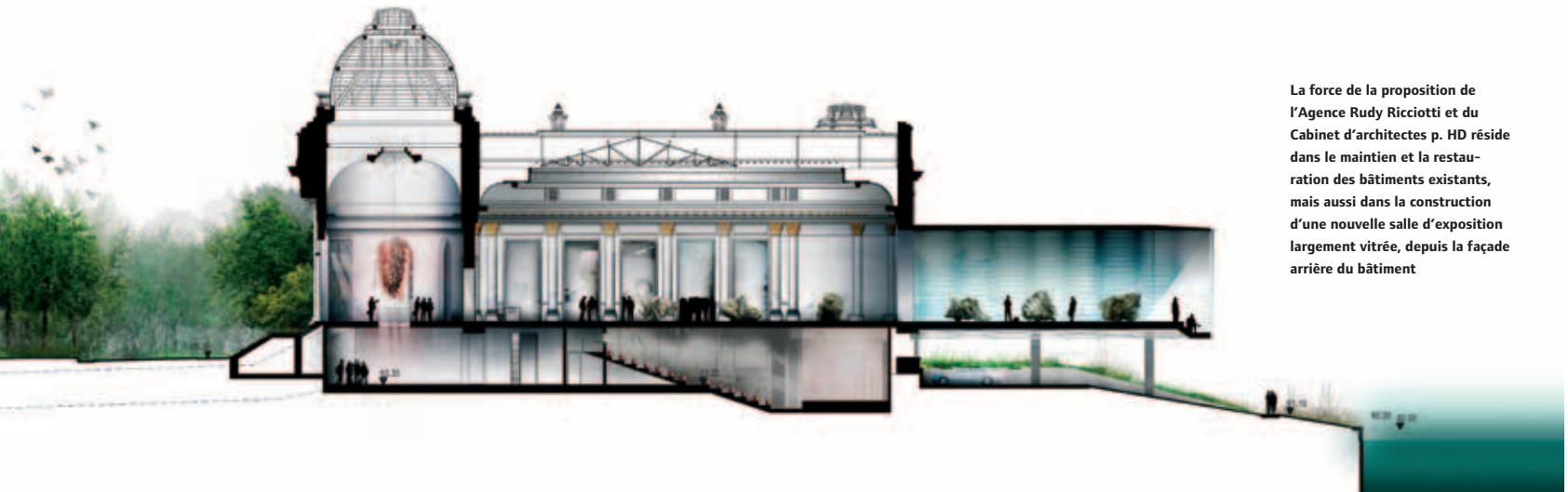


Situation existante

Cet appel à candidatures international était l'occasion de se pencher sur les capacités des institutions belges francophones à organiser et ensuite gérer ce niveau de compétition encore trop rare dans la région. Le nombre restreint d'initiatives de ce type s'explique d'une part par le nombre limité de nouveaux projets de grande envergure, spécialement dans le domaine culturel où il s'agit souvent – comme dans le cas présent – d'intervenir sur des constructions existantes et d'en imaginer des extensions, et d'autre part, par l'échelle des budgets alloués à ce type d'interventions, qui ne peut être comparée aux expériences similaires de la plupart des pays européens. Loin d'être un problème majeur, ce résultat stimule une dimension d'invention et de maîtrise parfois moins spectaculaire, mais plus pertinente.

Les ambitions d'une ville

Vingt-huit candidats ont répondu à l'appel; des équipes nombreuses et intéressantes, que ce soit de par leur renommée ou grâce à la variété des associations, ainsi qu'une forte présence de bureaux étrangers. L'enjeu annoncé par la Ville de Liège est ambitieux, c'est peut-être ce qui a permis d'attirer ce panel international et varié. Au cœur de cette opération, c'est la volonté de renforcer le statut de ville culturelle et l'offre muséale qui est mise en évidence. La construction de la nouvelle gare des Guillemins et du centre commercial Mediacity a provoqué un débat vif, mais aussi un succès d'image, et a convaincu le pouvoir politique d'investir davantage dans le bâtiment de l'actuel MAMAC (Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain) situé dans le parc de la Boverie, au centre d'une trajectoire virtuelle entre ces deux nouveaux pôles.



La force de la proposition de l'Agence Rudy Ricciotti et du Cabinet d'architectes p. HD réside dans le maintien et la restauration des bâtiments existants, mais aussi dans la construction d'une nouvelle salle d'exposition largement vitrée, depuis la façade arrière du bâtiment

Construit en 1905, le palais qui abrite ce musée est un vestige de l'Exposition universelle qui accueille, depuis sa rénovation en 1993, de nombreuses activités d'exposition. Le site proposé pour le CIAC inclut également le centre nautique, un petit bâtiment aux accents modernistes.

L'avis de marché évoque la création d'un "Centre international d'Art et de Culture (...) destiné à accueillir des expositions temporaires de niveau international. Ce centre aura pour rôle de capturer le visiteur non seulement par l'objet des expositions mais aussi par son architecture."

Si l'objectif politique est d'attirer des centaines de milliers de visiteurs chaque année grâce à la renommée que devrait acquérir le nouveau lieu, la logique qui a conduit à cette opération est aussi de continuer à opérer, sur le tissu de la ville, des initiatives complémentaires dans leur attractivité. Nouvelles polarités, nouveaux parcours, renouvellement de quartiers, architectures remarquables, réseaux d'infrastructures rendus plus efficaces, etc., sont des ambitions qui animent les débats liégeois depuis quelques années, avec des résultats parfois controversés.

L'analyse des offres

La procédure de marché de service mise en œuvre permet aux cinq candidats, choisis lors de la première étape par l'analyse qualitative des notes techniques et d'intentions, de venir s'exprimer face au Comité de sélection. Chaque équipe est en effet invitée à présenter sa 'pré-esquisse' ce qui permet un débat ouvert et direct, chacun ayant la possibilité de faire part de ses remarques et de poser ses questions.

La proposition de l'équipe Jakob+MacFarlane, en association avec B612 Associates, répond à la demande de visibilité du centre et au souci de proposer une architecture attrayante. L'idée principale est la mise en place d'un volume flottant au dessus du centre nautique situé face à la Meuse et relié au musée existant par une passerelle, elle-même liaisonnée au

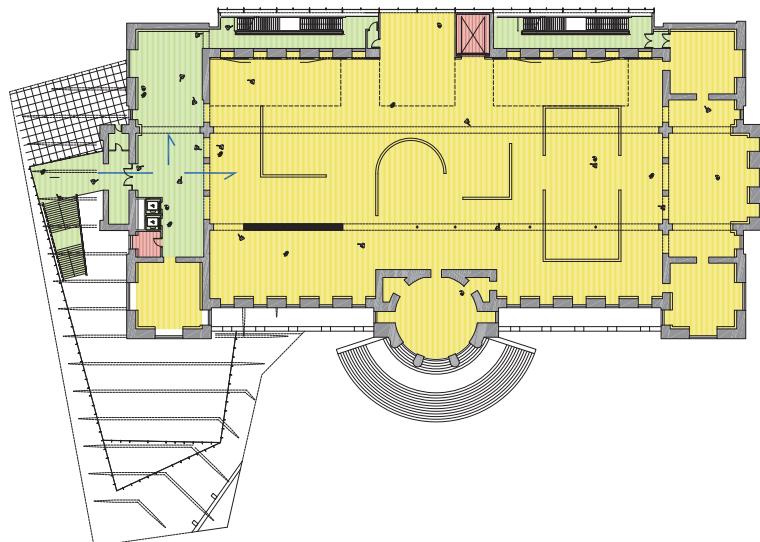
pont piétonnier (l'association du bureau d'études Greisch et du paysagiste Michel Corajoud a été désignée pour la réalisation des études de ce pont; le projet final sera choisi d'ici l'été 2011) qui enjambera le fleuve en direction de la gare.

La force expressive du concept est explicite, mais une série de remarques ont animé le débat: la forte mise en évidence de la relation des flux vers la gare, alors qu'une grande partie du public se déplacera à priori via d'autres voies d'accès, l'effacement de l'édifice existant au profit de l'image du nouveau bâtiment, l'ambiguité du principe de flottement par rapport au centre nautique, le problème de la gestion des nombreux accès prévus, ainsi que l'importante distance entre les espaces d'exposition, qui pourrait engendrer des problèmes de gestion et d'exploitation. L'idée d'éclater le programme est pourtant intéressante, car elle suggère une grande flexibilité des espaces. Autre avantage de ce projet: sa préfabrication. Celle-ci permettrait en effet une optimisation de la durée du chantier et une plus grande garantie en ce qui concerne les performances énergétiques.

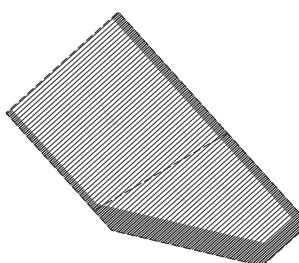
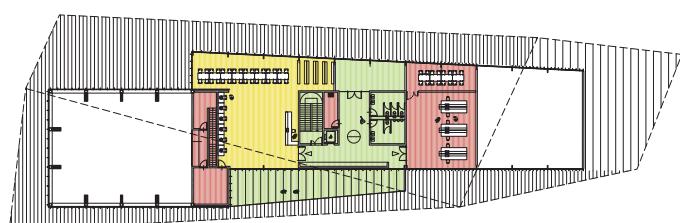
La proposition de Kengo Kuma and Associates offre une lecture radicale et originale du programme. D'une part, elle questionne le statut patrimonial du bâtiment existant en proposant de l'éviter et de reconfigurer l'ensemble, sur base de critères contemporains d'exposition. D'autre part, elle prévoit un habillage en bois sur l'ancien bâtiment et sur les deux nouveaux volumes. Cette solution confère à l'ensemble un caractère élégant et génère un espace public en accord avec l'ambiance du parc.

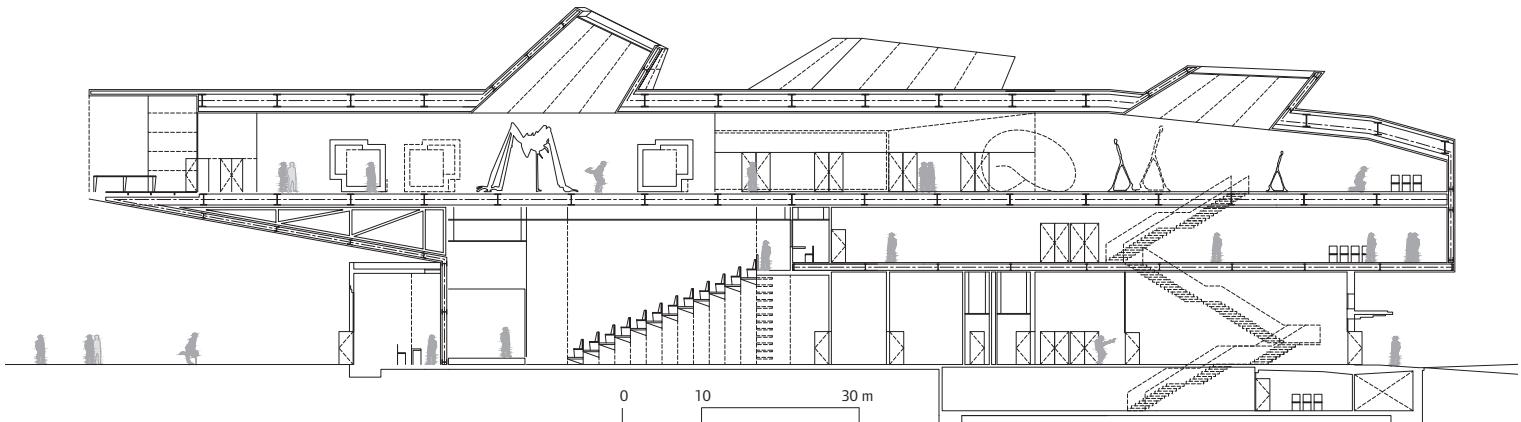
Ce projet révèle une grande maîtrise du programme et des articulations qui le composent. Reste cependant un doute sur la capacité d'apprécier ce vocabulaire issu d'une tradition peu connue en Belgique, et surtout en ce qui concerne l'ampleur des opérations prévues. L'expression des surfaces de lattes de bois fait pressentir une ambiance sereine et une approche poétique.

Kengo Kuma and Associates questionne le statut patrimonial du bâtiment existant en proposant de l'éviter et de reconfigurer l'ensemble, sur base de critères contemporains d'exposition



0 10 30 50 m

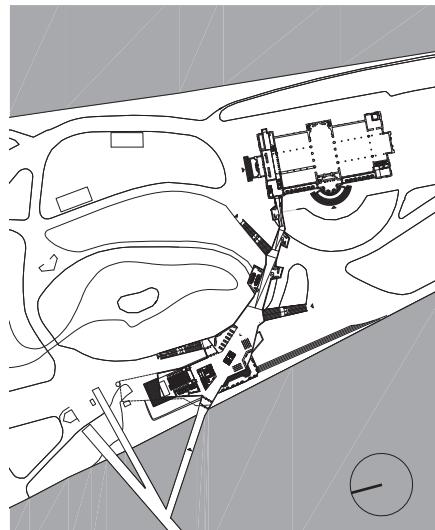




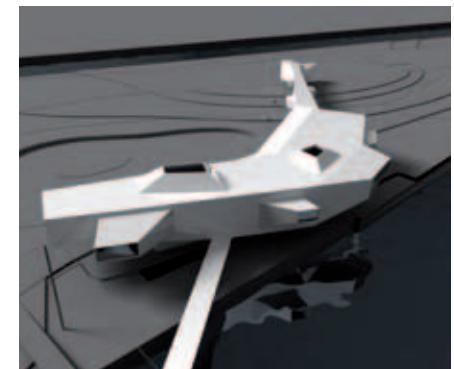
tique de l'ensemble mais, au vu des interventions proposées, le Comité s'interroge à propos des façades du bâtiment existant qui apparaissent comme une limite plutôt qu'une contrainte non maîtrisée.

La proposition de l'architecte français Dominique Perrault surprend par son parti de faire disparaître la nouvelle intervention dans un socle au pied du bâtiment existant; elle serait éclairée via sa toiture vitrée. En forme de demi cylindre hypostyle, l'extension accueille une série de fonctions contenues dans des cylindres aux parois ajourées. Les interventions sur le centre nautique sont aussi très discrètes. Ce projet est riche en références et illustre l'habileté de Perrault dans l'usage des citations. Si le premier examen de la proposition se présente au Comité de sélection comme pertinent par la qualité des articulations et l'usage judicieux des espaces disponibles, l'introduction d'un 'perron' sur le long de la façade du MAMAC provoque par contre un effet d'écrasement des proportions. La mise en œuvre de la toiture vitrée pose aussi question sur son usage et son vieillissement.

Le bureau de Pierre Hebbelinck et Pierre de Wit propose une lecture très fouillée du site et des ses abords. Le système des circulations possibles est particulièrement soigné, tout comme la lecture du bâtiment existant qui est maintenu dans son intégrité. Néanmoins, la réponse architecturale n'est pas aussi brillante que l'analyse. Le candidat propose la construction d'un parallélépipède à côté du MAMAC, ce qui crée une série d'espaces assez peu flexibles, en contradiction avec le cahier des charges. L'implantation choisie interpelle également

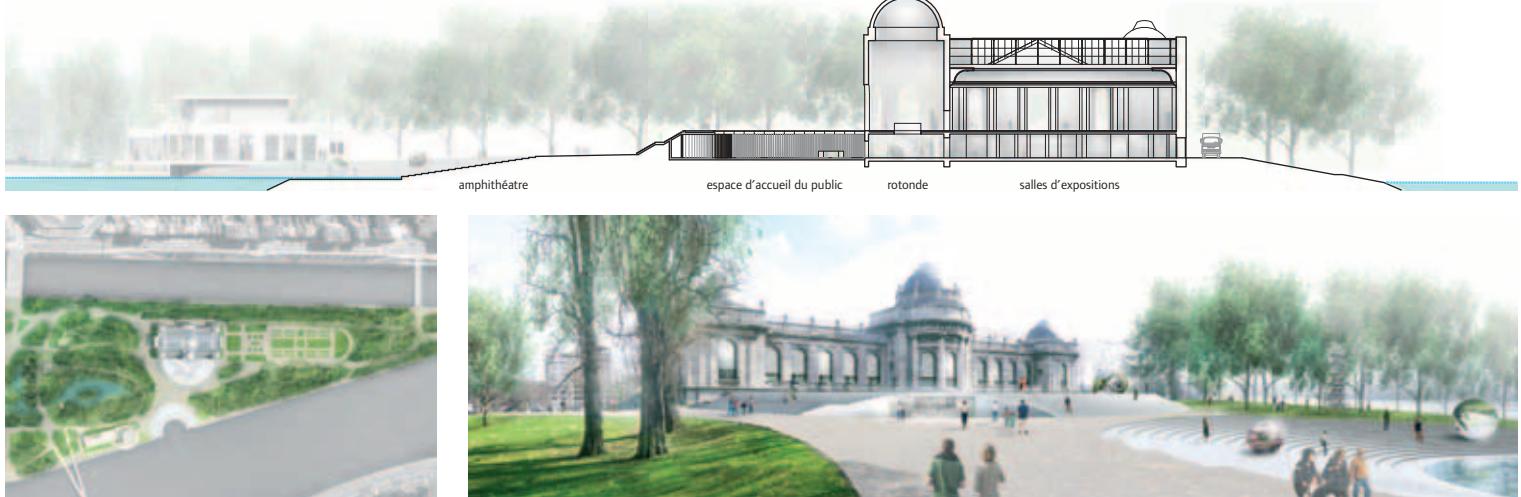


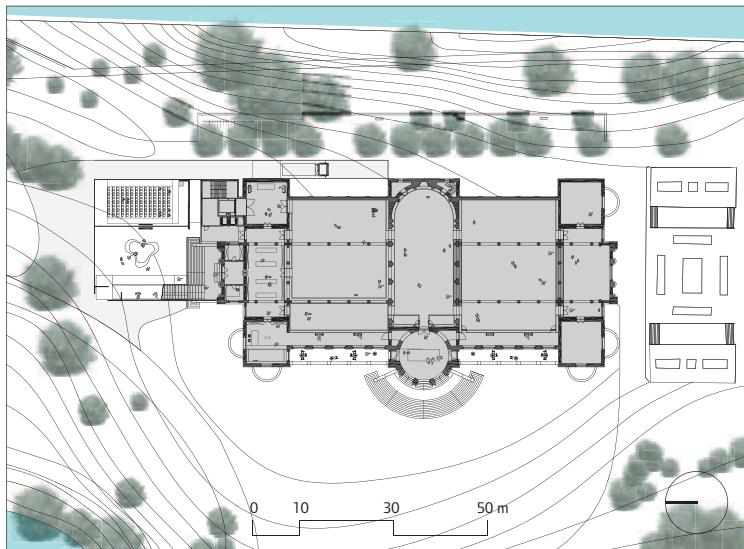
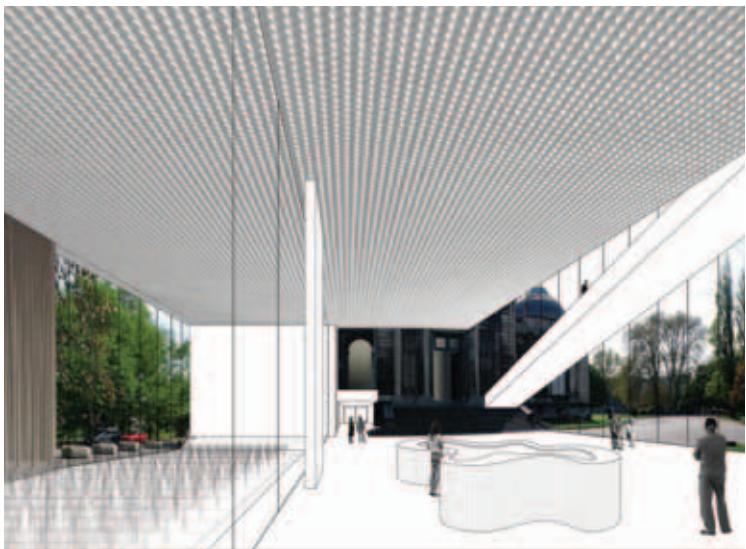
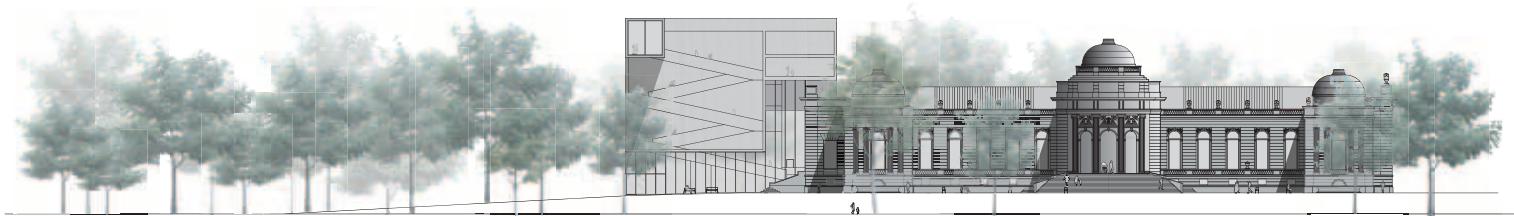
L'équipe Jakob+MacFarlane | B612 Associates répond à la demande de visibilité du centre et au souci de proposer une architecture attrayante par la mise en place d'un volume flottant au dessus du centre nautique



L'approche privilégiée valorise les infrastructures existantes. Au départ desquelles s'enracine le nouveau projet.

Dominique Perrault surprend par son parti de faire disparaître la nouvelle intervention dans un socle au pied du bâtiment existant, qui serait éclairée via sa toiture vitrée





Le bureau de Pierre Hebbelinck et Pierre de Wit propose une lecture fouillée du site et de ses abords. Le bâtiment existant serait maintenu dans son intégrité et un parallélépipède serait construit à côté du MAMAC

L'Agence Rudy Ricciotti, en collaboration avec Cabinet d'architectes p. HD propose une 'salle aux sculptures', donnant sur la dérivation de la Meuse

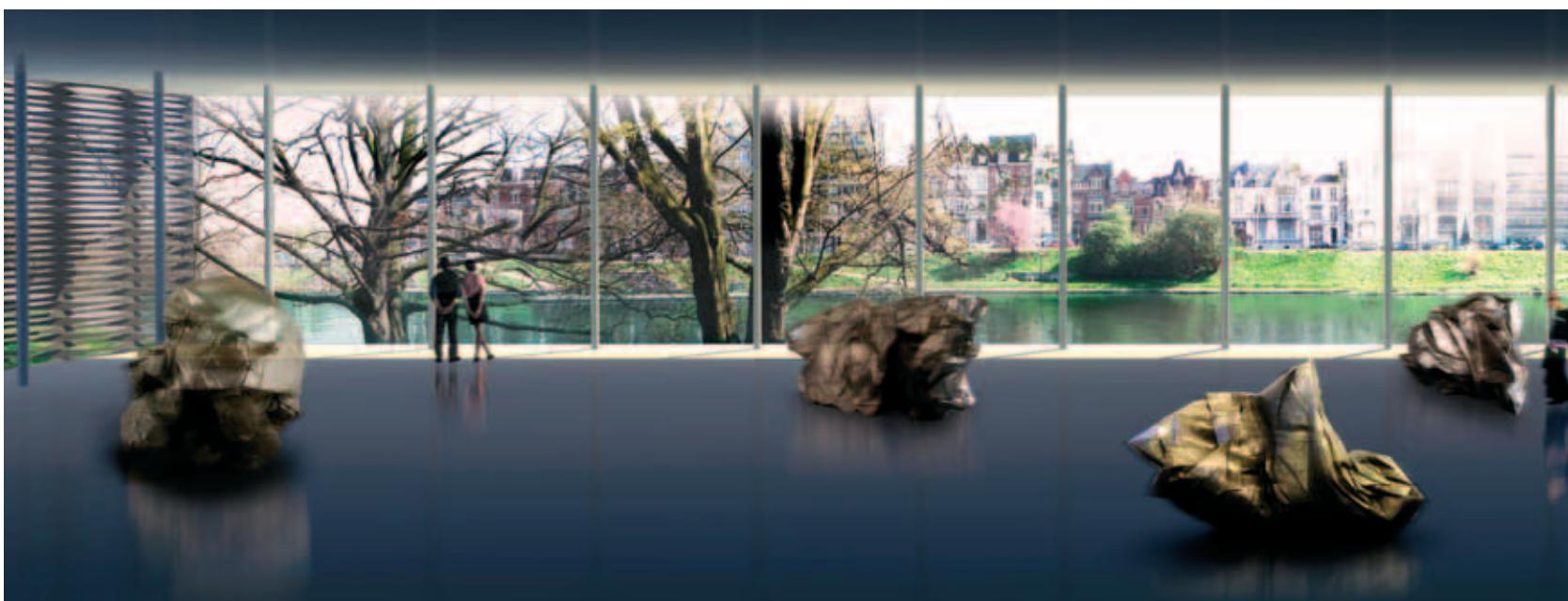
l'ensemble du Comité qui, s'il apprécie la réponse ponctuelle et généreuse apportée, relève aussi l'impact de la nouvelle construction qui écrase, par son gabarit, l'existant.

Le projet lauréat est celui de l'architecte français Rudy Ricciotti. Sa proposition est fondée d'une part sur une brillante démonstration de sa lecture paysagère du site, entre autres grâce à la collaboration avec l'urbaniste Rita Occhito et, d'autre part, sur une prise en compte des qualités intrinsèques du bâtiment existant, grâce au travail d'analyse de l'associé, l'architecte Paul Hautecler. La force de la proposition réside dans le maintien et la restauration des bâtiments existants, un travail de liaison entre les constructions via un parcours en partie enterré et qui construit de nouveaux dialogues avec le site (comme la salle qui s'ouvre vers l'étang principal du parc) mais, surtout, dans la construction d'une nouvelle salle d'exposition largement vitrée depuis la façade arrière du bâtiment "insérée

comme une nouvelle aile vers l'Est, en surplombant la berge vers la dérivation".

Le nouveau volume sobre et rigoureux est conçu comme un caisson en voiles très minces de béton fibré et il est soutenu par des colonnes qui permettent de dégager l'espace sous-jacent pour les voitures et les camions. Il s'agit d'une technique innovante qui se veut en continuité avec certaines qualités peu connues du palais abritant le MAMAC, qui était lui aussi innovant au niveau des techniques de construction mises en œuvre.

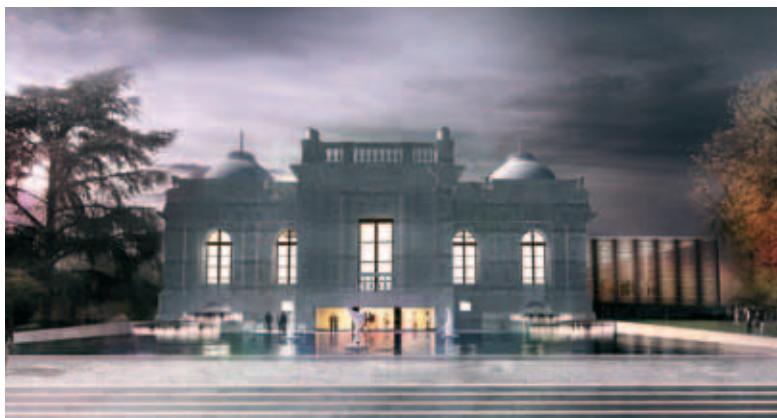
Le Comité de sélection a donc privilégié l'approche qui valorise les qualités des infrastructures existantes et qui permet par ailleurs de développer le nouveau projet à partir de la construction existante, mais qui autorise aussi la maîtrise équilibrée et pertinente en ce qui concerne les abords.



Des ambitions architecturales animent le débat liégeois depuis quelques années. Non sans résultats controversés.



Vue depuis le couloir du souterrain vers l'étang



'Bassin aux sculptures'



CIAC – Centre International d'Art et de Culture

LIEU Parc de la Boverie, Liège **MAÎTRE D'OUVRAGE** Ville de Liège, avec le soutien du Ministère de la Communauté française et du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)

MISSION L'étude portait sur la création d'un 'Centre international d'Art et de Culture' destiné à accueillir des expositions temporaires de niveau international. Il aura pour rôle de capturer le visiteur par l'objet des expositions et par son architecture. Deux bâtiments étaient disponibles pour ce faire: le MAMAC, Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain, et le centre nautique. Une extension éventuelle était envisageable, en fonction des besoins. Le cahier des charges spécifiait que la liaison entre les deux bâtiments devait être perceptible par le visiteur. Elle devait également être respectueuse du caractère paysager de qualité du parc de la Boverie. C'est la SPI+ (Agence de développement pour la Province de Liège) qui a été chargée du lancement et du suivi de la procédure de marché de service.

BUDGET 23.500.000 euros, honoraires et tva compris

PROCÉDURE marché de service par procédure négociée avec publicité européenne **AVIS DE MARCHÉ** septembre 2009

ATTRIBUTION mai 2010 **RÉALISATION** 2012

LAURÉAT

ARCHITECTURE | DESIGN MOBILIER | PATRIMOINE

Association momentanée Agence Rudy Ricciotti | Cabinet d'architectes p. HD **SCÉNOGRAPHIE** Scenarchie

PAYSAGE Rita Occhiuto, JNC International

STABILITÉ Bureau d'études Greisch

STABILITÉ | ENVELOPPE ET FAÇADE

Lamoureux, Agence Rudy Ricciotti

TECHNIQUES SPÉCIALES Bureau d'études Pierre Berger

DESIGN SIGNALÉTIQUE PYM

ECLAIRAGE Bureau d'études et d'éclairage Jacques Fryns

ENERGIE Neo Construct **COORDINATION SÉCURITÉ** CPM

ÉQUIPES NON RETENUES

ARCHITECTURE | DESIGN MOBILIER | PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

ET ENVIRONNEMENTALE association momentanée

Jakob+MacFarlane | B612 Associates

SCÉNOGRAPHIE dUCKS scéno

PAYSAGE Atelier Lieux Et Paysages

STABILITÉ Bureau d'études Greisch

TECHNIQUES SPÉCIALES Bureau d'études Pierre Berger

DESIGN SIGNALÉTIQUE Pam & Jenny

COORDINATION SÉCURITÉ Serge Gosset

ARCHITECTURE | SCÉNOGRAPHIE | PAYSAGE |

DESIGN SIGNALÉTIQUE | DESIGN MOBILIER |

COORDINATION SÉCURITÉ Dominique Perrault Architecture

STABILITÉ Bollinger + Grohmann

TECHNIQUES SPÉCIALES Jean Schmit Engineering

ARCHITECTURE | SCÉNOGRAPHIE | PAYSAGE | DESIGN SIGNALÉTIQUE

| DESIGN MOBILIER Association momentanée Kengo Kuma and Associates-AGE Engineering **TECHNIQUES SPÉCIALES** SNC-Lavalin

STABILITÉ | COORDINATION SÉCURITÉ Bureau d'études Greisch

ARCHITECTURE | SCÉNOGRAPHIE | PAYSAGE | STABILITÉ |

TECHNIQUES SPÉCIALES | DESIGN SIGNALÉTIQUE | DESIGN MOBILIER

Association momentanée Atelier d'Architecture Pierre

Hebbelinck et Pierre de Wit | Winston Spriet | Du Paysage |

Bureau d'études Greisch | Bureau d'études Pierre Berger | Elixir

COORDINATION SÉCURITÉ SafeJob SQUARE